



CONVENTION

**relative de transfert de maîtrise d'ouvrage des
« travaux de restauration de la berge du Nant des Essertets au droit
de l'ancienne décharge communale »**

PROJET AVENANT N°1

N° C25-03-1

Etablie contradictoirement entre :

le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arly

2, rue de la mairie - BP2, 73401 UGINE Cedex

Représentée par son Président, Umberto DIMASTROMATTEO, ou son représentant,
dûment habilité par délibération n° XXX du comité syndical, en date du 07/10/25

Ci-après dénommée le SMBVA,

d'une part,

et la commune de Praz-sur-Arly,

36, route de Megève, 74120 PRAZ-SUR-ARLY

représentée par son Maire, Monsieur Yann JACCAZ, ou son représentant,
dûment habilité par délibération n° XXXX en date du XXXX

Ci-après dénommée la commune,

PREAMBULE :

La convention relative de transfert de maîtrise d'ouvrage des « travaux de restauration de la berge du Nant des Essertets au droit de l'ancienne décharge communale » de la commune de Praz-sur-Arly au SMBVA a pour objet de définir : les modalités de transfert et d'organisation de la maîtrise d'ouvrage, le programme des travaux, leur financement.

Considérant la consultation des entreprises et l'offre unique négociée, supérieure au montant prévisionnel de l'opération, compte tenu du mode opératoire utilisé.

Considérant le montant prévisionnel de l'aide du Département de la Haute-Savoie sollicité dans le cadre du dossier de demande de subvention déposé initialement et actualisé par le SMBVA,

Considérant, l'article 6 : modalités financières de la convention initiale, précisant que toute évolution des coûts devra faire l'objet d'un avenant signé par les parties, avant l'engagement des travaux.

Cela exposé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de l'avenant n°1

Cet avenant n°1 à la convention initiale concerne la modification du plan de financement de l'opération.

Objet – opération Investissement	Montant HT	Subvention Département de la Haute-Savoie	Participation de la commune	Maitre d'ouvrage SMBVA
Plan de financement de la convention initiale	25 000,00 €	40%	30%	30%
		10 000,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €
Plan de financement actualisé au 05/09/25	34 012,80 €	40%	30%	30%
		13 605,12 €	10 203,84 €	10 203,84 €
Montant de l'avenant n°1	+9 012,80 €	3 605,12 €	+2 703,84 €	+2 703,84 €

Les autres modalités sont inchangées.

Etabli en deux exemplaires,

Fait à Ugine, le

Umberto DIMASTROMATTEO,

Yann JACCAZ

Président du SMBVA,

Maire de la commune de Praz-sur-Arly